

Mios éteint les lumières... une expérimentation est en cours sur la commune

Depuis le lundi 23 octobre 2018, la commune de Mios teste l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin. Cette première phase de test sera ensuite étendue à toute la commune. L'objectif est de réduire la pollution lumineuse, tout en faisant des économies d'énergie.

Une extinction progressive – des travaux nécessaires

L'extinction est gérée via le SDEEG qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée sur l'éclairage. L'entreprise Eiffage énergie a été mandatée sur ces interventions qui vont démarrer courant novembre, une deuxième phase de travaux sera nécessaire en 2019 afin d'envisager une extinction complète.

Les travaux vont être réalisés dans 57 armoires de commande pour un cout de 42 105.47 euros HT. Il s'agit de changer les horloges astronomiques afin de programmer l'extinction des candélabres de 1h à 5h du matin.

Sécurité

Dans ce laps de temps, il y a peu de circulation de véhicules et pas de cyclistes (qui doivent être équipés de lumières). Concernant la sécurité routière, il a même été remarqué que les automobilistes diminuaient leur vitesse quand les lampadaires sont éteints. En terme de sécurité, il n'y a aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et la hausse des cambriolages, inquiétude souvent mise en avant par les riverains. 80% des vols ont toujours lieu en plein jour.

Un enjeu environnemental et économique

L'extinction de l'éclairage public touche 2 domaines distincts :

- l'environnement: une consommation d'énergie réduite et une extinction qui permet de **protéger la faune nocturne** (rapaces, chauve-souris et insectes)
- L'économie: cette décision aura une incidence sur la facture énergétique de la commune. Le budgets annuel sur l'éclairage public est de 50 000 euros et est en constante augmentation sur les dernières années. **La gestion des allumages et la mise en place d'extinction de 1h à 5h du matin permettent d'envisager une économie de l'ordre de 10 000 euros** (chiffres approximatifs).

En fonction des résultats de cette phase de test, l'extinction de l'éclairage public pourra être étendu dans la durée et sur l'ensemble de la commune.